

Cote du document: EB 2012/107/INF.4  
Date: 28 novembre 2012  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## Mémorandum d'accord relatif à la création d'un partenariat stratégique entre l'Union européenne et le Fonds international de développement agricole

### Note pour les représentants au Conseil d'administration

#### Responsables:

#### Questions techniques:

##### **Willem Wefers Bettink**

Fonctionnaire chargé des programmes  
et du changement  
téléphone: +39 06 5459 2472  
courriel: w.bettink@ifad.org

#### Transmission des documents:

##### **Deirdre McGrenra**

Chef du Bureau des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent septième session  
Rome, 12-13 décembre 2012

---

Pour: **Information**

## **Table des matières**

|             |                                   |          |
|-------------|-----------------------------------|----------|
| <b>I.</b>   | <b>Introduction</b>               | <b>1</b> |
| <b>II.</b>  | <b>Objet</b>                      | <b>1</b> |
| <b>III.</b> | <b>Stratégie</b>                  | <b>1</b> |
| <b>IV.</b>  | <b>Modalités de mise en œuvre</b> | <b>2</b> |

### **Annexe**

|           |   |
|-----------|---|
| <b>I.</b> | <b>Mémoire d'accord relatif à la création d'un partenariat stratégique entre l'Union européenne et le Fonds international de développement agricole</b> |
|-----------|---|

## **Sigles et acronymes**

|     |   |
|-----|---|
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| PAM | Programme alimentaire mondial                                       |
| UE  | Union européenne  |

# Mémorandum d'accord relatif à la création d'un partenariat stratégique entre l'Union européenne et le Fonds international de développement agricole

## I. Introduction

1. Durant l'élaboration de la Déclaration d'intention relative à la Coopération programmatique en matière de sécurité alimentaire et de nutrition<sup>1</sup>, l'Union européenne (UE) et le FIDA sont convenus d'établir un Mémorandum d'accord afin que le FIDA rejoigne sur ce plan les deux institutions qui lui sont apparentées, la FAO et le PAM, qui ont signé un Mémorandum d'accord avec l'UE respectivement en 2004 et 2005.
2. Le Commissaire Piebalgs et le Président Nwanze se sont rencontrés le 4 octobre 2012 à Bruxelles et ont signé le Mémorandum d'accord joint au présent document.

## II. Objet

3. Avec ce Mémorandum d'accord relatif à la création d'un partenariat stratégique entre l'UE et le FIDA, les deux institutions ont l'ambition d'unir leurs forces pour obtenir un impact plus décisif en matière de réduction de la pauvreté et de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.
4. Ce partenariat s'appuie sur les structures mises en place par l'Union européenne pour épauler les pays en développement en matière de sécurité alimentaire et d'aide alimentaire à vocation humanitaire et pour renforcer les effets de la politique de développement menée par l'UE et du mandat, des politiques, des objectifs stratégiques et des résultats organisationnels du FIDA tels que son organe directeur les a définis et approuvés.
5. Ce partenariat a pour objet de favoriser une collaboration plus étroite sur les questions de politiques entre l'UE et le FIDA au niveau mondial, régional et national, et de suivre une approche stratégique permettant de dégager des synergies plus importantes en s'appuyant sur les capacités reconnues et les compétences fondamentales de ces deux institutions.
6. Pour atteindre ces objectifs, les deux institutions entendent renforcer la concertation politique et stratégique et améliorer la coopération et la mutualisation des savoirs. La coopération entre les deux institutions doit notamment être améliorée grâce à la mise en commun des informations relatives à l'appui et aux stratégies de pays et à la reproduction à plus grande échelle des programmes qui donnent de bons résultats.
7. En concertation étroite avec leurs membres et leurs organes directeurs, les deux institutions sont convenues d'étudier les modalités qui permettraient de renforcer la place de l'Union européenne au sein du FIDA.

## III. Stratégie

8. Les deux partenaires rechercheront les moyens d'élaborer des stratégies de pays de nature à appuyer et promouvoir une petite agriculture rentable, durable et résiliente, une attention particulière étant portée aux familles de petits paysans pauvres.

---

<sup>1</sup> La Déclaration d'intention relative à la Coopération programmatique en matière de sécurité alimentaire et de nutrition a été signée à Rome le 27 juin 2011 par Andris Piebalgs, Commissaire au développement, Kristalina Georgieva, Commissaire à l'aide humanitaire, Kanayo F. Nwanze, Président du FIDA, Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et Josette Sheeran, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial.

9. Ces stratégies et programmes de pays pourraient notamment comprendre: des actions visant à améliorer la capacité de résistance et d'adaptation au changement climatique; la mise au point de nouvelles techniques d'intensification agricole durable; la promotion de mécanismes de financement novateurs; la promotion de travaux de recherche agricole davantage axés sur la demande; le développement des partenariats avec le secteur privé dans le cadre des filières; et l'autonomisation des populations rurales des deux sexes et des organisations et coopératives paysannes grâce à des activités de renforcement des capacités.
10. Les deux institutions ont l'intention de renforcer leur coopération afin de contribuer à honorer les engagements souscrits dans le cadre du G8 et du Groupe des 90, par exemple en ce qui concerne l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts et des Principes pour des investissements agricoles responsables. Elles ont également l'intention d'intensifier davantage les efforts entrepris pour améliorer l'efficacité de l'aide au développement dans le cadre de la concertation renforcée avec les gouvernements des pays en développement et de la coordination avec les autres donateurs et les institutions de l'ONU.
11. Enfin, les deux partenaires ont l'intention de renforcer la coopération au niveau des sièges et au niveau national, notamment moyennant des échanges de personnel.

#### **IV. Modalités de mise en œuvre**

12. Une fois par an, une réunion de haut niveau sera organisée entre la Commission et le FIDA pour analyser l'avancement des travaux dans les domaines stratégiques de coopération tels qu'ils apparaissent dans le Mémorandum d'accord, et pour évoquer l'ensemble des questions politiques, techniques et opérationnelles. Cette réunion annuelle sera l'occasion d'examiner le fonctionnement du partenariat et de convenir, si nécessaire, des mesures correctives à adopter.
13. Au niveau national, les deux partenaires encouragent les représentants des délégations de l'UE et les représentants du FIDA dans les pays à se réunir à intervalles réguliers pour échanger des informations sur les questions de coopération, en particulier dans le but d'encourager l'élaboration et la mise en œuvre d'opérations d'aide humanitaire, en étroite coopération avec les gouvernements des pays en développement concernés.
14. Enfin, la Commission et le FIDA ont l'intention de renforcer et d'approfondir leur collaboration par le biais de leur participation aux groupes de travail, conférences et autres manifestations ponctuelles qui présentent un intérêt à cet égard.

**COPIE CONFORME**

**MÉ MORANDUM D'ACCORD**

**RELATIF A LA CRÉATION D'UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE**

**ENTRE**

**L'UNION EUROPÉENNE**

**ET**

**LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

**Considérant** les politiques de l'Union européenne (UE) visant à "édifier un partenariat efficace avec les Nations Unies dans les domaines du développement et des affaires humanitaires"<sup>2</sup> et concernant "l'Union européenne et les Nations Unies: le choix du multilatéralisme"<sup>3</sup>,

**Considérant** les cadres stratégiques mis en place par l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire<sup>4</sup> et en matière d'assistance alimentaire humanitaire<sup>5</sup>,

**Considérant** le cadre stratégique établi par l'UE sur le thème: accroître l'impact de la politique de développement de l'Union européenne: un programme pour le changement<sup>6</sup>,

**Considérant** l'Accord portant création du Fonds international de développement agricole (FIDA) et son Cadre stratégique, le FIDA s'engage à accroître le niveau des ressources disponibles pour financer les investissements dans la petite agriculture durable et le renforcement de la capacité de résistance des pays en développement,

**Rappelant** la Déclaration d'intention relative à la Coopération programmatique en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, en date du 27 juin 2011, signée par le Commissaire européen au développement, la Commissaire européenne à l'aide humanitaire et à la réaction aux crises et les dirigeants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du FIDA et du Programme alimentaire mondial (PAM), dans le but d'établir une coopération en matière de stratégies et de programmes et de renforcer la collaboration entre l'UE et les organismes ayant leur siège à Rome,

**Mesurant** l'importance du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) comme instrument de réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté rurale,

**Rappelant** en outre les engagements pris en 2012 par les pays du G8,

**Étant donné** que les crises alimentaires, la vulnérabilité accrue des familles rurales pauvres, les engagements pris en 2009 au titre de l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire et les sommets du G8 et du G20 réunis par la suite démontrent qu'il est nécessaire d'accroître le niveau des investissements dans l'agriculture,

L'UE et le FIDA (ci-après les Parties) créent par la présente un partenariat stratégique ("le Partenariat") afin d'unir leurs forces pour obtenir un impact plus décisif, de façon à se rapprocher du but commun qui consiste à réduire la pauvreté et à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que d'autres d'objectifs de développement convenus au niveau international, en misant sur leurs avantages comparatifs respectifs et en renforçant les complémentarités et les synergies.

Les Parties comptent en outre étudier les perspectives d'adhésion de l'UE en qualité de membre du FIDA.

## **A. FINALITÉ et OBJECTIFS**

1. Le Partenariat a pour finalité de faire en sorte que l'assistance apportée dans le domaine de l'agriculture ainsi qu'en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle contribue à réaliser le but commun qui consiste à réduire la pauvreté des populations rurales dans les pays en développement.
2. Le Partenariat a plus particulièrement pour objectifs:
  - de favoriser une collaboration plus étroite aux niveaux mondial, régional et national entre l'UE et le FIDA sur les aspects politiques et les questions d'assistance ayant trait à la réduction de la pauvreté rurale, au développement de la petite agriculture, à la sécurité

<sup>2</sup> COM (2001) 232 du 2 mai 2001.

<sup>3</sup> COM (2003) 526 du 10 mai 2003.

<sup>4</sup> COM (2010) 127 du 31 mars 2010.

<sup>5</sup> COM (2010) 126 du 31 mars 2010.

<sup>6</sup> COM (2011) 637 du 13 octobre 2011.

alimentaire et nutritionnelle et à l'adaptation au changement climatique plus particulièrement;

- d'adopter une approche stratégique qui se traduise par un renforcement des synergies s'appuyant sur les capacités avérées et les compétences de base des deux organisations;

3. Pour atteindre les objectifs du Partenariat, les Parties comptent:

- Renforcer la concertation sur les politiques et les stratégies, améliorer la coopération entre le FIDA et la Commission européenne (la Commission) en matière d'assistance et de partage des savoirs.
- Renforcer la coopération entre la Commission et les services centraux du FIDA et entre les bureaux de pays du FIDA et les délégations de l'UE en mutualisant les informations sur l'appui aux pays ou sur les stratégies fondées sur les politiques, priorités et stratégies nationales, dans le but d'améliorer la cohérence, la coordination et la complémentarité.
- Rechercher des synergies dans les domaines d'intérêt commun dans le cadre de l'amplification de programmes ayant donné de bons résultats.
- Mettre en place une coopération financière axée sur des objectifs prioritaires communs, notamment en instaurant des mécanismes novateurs, lorsque cela recèle une valeur ajoutée, un impact dans les domaines visés et un intérêt commun et que le FIDA dispose des capacités suffisantes, et compte dûment tenu des fondements juridiques et des documents de programmation pertinents des deux Parties.

## **B. AXES STRATÉGIQUES ET PRIORITÉS DE COOPÉRATION**

Conformément au mandat respectif des deux Parties, les principaux axes stratégiques et priorités du partenariat sont les suivants:

1. Élaboration de stratégies nationales d'investissement et reproduction à plus grande échelle de modalités d'assistance novatrices à l'appui de toute une série d'éléments qui favorisent une petite agriculture rentable, durable et résiliente, une attention particulière étant accordée aux petits exploitants, aux agriculteurs et aux pêcheurs.

Les axes suivants sont envisageables: améliorer la viabilité écologique, la capacité de résistance et d'adaptation au changement climatique en mettant l'accent sur la terre, l'eau, les pêches et les forêts; mettre au point des technologies d'intensification durable de l'agriculture; promouvoir des mécanismes de finance rurale novateurs offrant une vaste gamme de services adaptés à tous les publics; améliorer la productivité agricole grâce à des travaux de recherche induits par la demande favorisant les partenariats avec le secteur privé, de façon à développer les possibilités d'investissement viables et rentables pour les petits exploitants des filières agricoles; et autonomiser les femmes et les hommes des zones rurales et les organisations et coopératives locales d'agriculteurs en renforçant leurs capacités et en encourageant la mise en place d'un cadre favorable au commerce agricole. On pourrait aussi étudier comment mettre les structures de gouvernance déjà en place au service du progrès et du développement dans ce domaine et suggérer des moyens de renforcer la gouvernance en matière de stratégies d'investissement et d'assistance au niveau des pays.

2. Mise en œuvre, conformément aux engagements du G8 et du G20, des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts et des Principes pour des investissements agricoles responsables.
3. Accroissement de l'efficacité de l'aide en renforçant le dialogue avec les gouvernements des pays en développement et en veillant à assurer et améliorer la coopération entre les donateurs et les organismes des Nations Unies.
4. Le champ d'action géographique du Partenariat comprend les pays dans lesquels les deux Parties interviennent.

5. Renforcement de la coopération des partenaires au siège et au niveau des pays par des échanges de personnel.

## **C. DISPOSITIONS ENVISAGÉES POUR METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT**

1. La concertation sur les politiques entre la Commission et le FIDA au sujet de ce Partenariat prendra la forme de réunions bilatérales régulières où les échanges porteront sur les thèmes d'intérêt commun.
2. Une réunion annuelle de haut niveau se tiendra chaque année entre la Commission et le FIDA.
3. Cette réunion annuelle aura pour objet d'analyser l'état d'avancement des activités relevant des axes prioritaires de coopération, d'examiner les questions politiques, techniques et opérationnelles ayant trait à la réalisation des objectifs du Partenariat, d'aborder la collaboration, de passer en revue les résultats du partenariat et de décider le cas échéant de mesures correctives propres à améliorer le partenariat et la collaboration engagée.
4. Les responsables du Partenariat seront, pour la Commission européenne, la Direction chargée du développement rural, de la sécurité alimentaire et de la nutrition au sein de la Direction générale du développement et de la coopération (EuropeAid) et, pour le FIDA, le Vice-Président adjoint responsable du Département gestion des programmes et le Directeur du Bureau des Partenariats et de la mobilisation des ressources. Les responsables assureront la coordination de la mise en œuvre du Partenariat au sein de leurs organisations respectives.
5. Sur le terrain, des réunions pourront être organisées entre les représentants des délégations de l'UE et les représentants du FIDA, les responsables de la coordination respectifs en étant informés. Il pourrait notamment s'agir de modalités pratiques de coopération, concernant en particulier l'élaboration et la mise en œuvre de l'assistance en collaboration avec les pays en développement concernés.
6. La Commission et le FIDA peuvent inviter l'autre Partie à participer aux groupes de travail, conférences et séminaires présentant un intérêt pour le Partenariat, conformément à leurs règles respectives.

## **D. CADRE FINANCIER**

1. La coopération financière entre les deux Parties se fera sous réserve de la conclusion d'un accord de contribution spécifique et, à moins que les deux Parties n'en conviennent autrement dans des circonstances exceptionnelles, sera conforme à l'Accord-cadre financier et administratif signé par la Commission européenne et le FIDA, qui est entré en vigueur le 27 septembre 2004.
2. Les deux Parties ont l'intention, dans le cadre du Partenariat, d'améliorer la coopération financière et de la rendre plus prévisible dans le ou les domaines convenus, en privilégiant les cofinancements aux fins de la reproduction à plus grande échelle de leurs activités d'assistance respectives.
3. Il est prévu que les axes énoncés à la section B et la pièce jointe au présent Mémoire doivent constituer des domaines potentiels de coopération financière renforcée.

## **E. DURÉE ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

1. Le Partenariat entrera en vigueur dès lors que les deux Parties auront signé. Le contenu du Partenariat peut être modifié, dans le cadre des dispositions générales énoncées à la section D du présent Mémoire, uniquement par voie d'avenant écrit signé par les représentants dûment autorisés de chaque Partie. Le présent Mémoire peut être résilié par l'une des Parties moyennant un préavis écrit de six (6) mois adressé à cet effet à l'autre Partie. Rien dans le présent Mémoire, ou dans tout autre document ou arrangement s'y rapportant, ne saurait être interprété comme constituant une renonciation aux privilèges ou immunités du FIDA.



2. Tout différend entre les deux Parties concernant l'interprétation et l'exécution du présent Mémorandum, ou tout document ou arrangement s'y rapportant, sera réglé par voie de négociation entre elles.
3. Le présent Mémorandum d'accord est l'expression d'une volonté politique et ne peut créer de droits ni d'obligations au regard du droit international.

Fait en deux exemplaires originaux en langue anglaise le 4 octobre 2012, à Bruxelles.

POUR L'UNION EUROPÉENNE

POUR LE FIDA

---

ANDRIS PIEBALGS

KANAYO F. NWANZE

Membre de la Commission européenne

Président

## ***PIÈCE JOINTE***

### **Axes stratégiques et modalités opérationnelles de développement du Partenariat**

#### **1. Axes stratégiques**

Sur la base des mandats, politiques et priorités respectifs, ainsi que des objectifs stratégiques et résultats organisationnels déterminés par l'UE et l'organe directeur du FIDA, la coopération sera guidée par les axes stratégiques définis à la section B ci-dessus et précisés ci-après.

##### ***1.1 Intensification durable de la petite agriculture***

Les initiatives engagées dans ce domaine devraient avoir pour objet de donner aux agriculteurs les moyens d'acquérir les compétences nécessaires pour accroître leur productivité et la qualité de leurs récoltes, de renforcer les filières et les capacités en vue d'une participation rentable aux marchés, de donner accès à une large gamme de services financiers, de mettre au point des techniques et pratiques agricoles plus satisfaisantes ainsi que d'aider les agriculteurs à s'organiser en coopératives et/ou associations pour renforcer leur position dans la filière et leur participation aux marchés. Une contribution importante aux solutions à long terme au problème de la faim et de la pauvreté consiste à acheter la production alimentaire dans les pays en développement dans la mesure du possible, sans créer d'inflation locale, et à utiliser les achats locaux pour soutenir les petits agriculteurs, ce qui permettra de renforcer les marchés agricoles des pays en développement et d'en exploiter tout le potentiel.

##### ***1.2 Priorité à la nutrition***

La nutrition doit recevoir l'attention nécessaire par le biais d'interventions spécifiques, mais aussi en tenant compte de cet aspect dans le cadre d'autres interventions. En accordant une plus grande priorité aux objectifs nutritionnels, l'agriculture peut lever un important obstacle chronique: la faiblesse de la capacité et de la productivité de la main-d'œuvre due, en partie, au mauvais état de santé/nutritionnel de la main-d'œuvre agricole. Les interventions favorisant un accroissement de la production de fruits et légumes (jardins potagers en particulier) et d'aliments pour animaux seront encouragées car elles représentent un potentiel considérable pour lutter contre les carences en micronutriments – ne serait-ce que parce que les programmes de ce type comportent souvent des objectifs nutritionnels. La coopération devrait s'inspirer d'initiatives en cours, comme l'initiative Renforcer la nutrition (SUN).

##### ***1.3 Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets aux fins de la sécurité alimentaire***

Il existe un énorme potentiel de reproduction à plus grande échelle d'investissements agricoles durables permettant aux populations rurales pauvres de mieux faire face aux conséquences du changement climatique, d'améliorer leur sécurité alimentaire et de bénéficier des avantages d'une production à faible émission de carbone, tout en permettant de réduire l'utilisation non durable des ressources naturelles par des approches programmatiques, des projets et des investissements pilotés par les gouvernements nationaux. La Stratégie du FIDA concernant le changement climatique et sa Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement définissent un plan d'application à plus grande échelle des programmes de pays. Le FIDA a créé un instrument multidonateur de financement sous forme de dons – le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) – pour répondre à la demande croissante d'activités d'adaptation au climat de la part des pays membres, concernant notamment la gestion durable de la terre et de l'eau, l'agriculture de conservation, l'agroforesterie et le système d'assurance indexée contre les intempéries dans le cadre d'approches communautaires participatives rigoureuses.

##### ***1.4 Développement des partenariats public-privé et nouveaux instruments de financement***

Dans de nombreux pays, les mesures visant à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ne pourraient et ne sauraient dépendre du seul secteur public. Il est reconnu que les partenariats avec le secteur privé ouvrent des possibilités. Le Cadre stratégique du FIDA indique clairement qu'investir dans le développement de la petite agriculture revient à permettre aux petits exploitants, aux femmes surtout, d'avoir une activité économique plus rentable. Il est donc nécessaire de promouvoir de

nouveaux instruments (fonds d'action, microcrédit, capital d'amorçage ou accès à la finance rurale et aux crédits) ou de s'associer à des initiatives promises au succès qui incitent le secteur privé à investir dans les petites entreprises rurales.

### ***1.5 Promotion de la recherche agricole induite par la demande***

Il demeure indispensable d'améliorer la capacité à répondre aux demandes des petits agriculteurs des systèmes nationaux de recherche agricole (NARS) et du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), récemment réformé, tout en soutenant le développement des capacités, le transfert des technologies (par exemple, mise au point de technologies adaptées) et des innovations et la transposition à plus grande échelle de leurs applications. Un renforcement des partenariats entre ces systèmes de recherche – le NARS des pays en développement et le GCRAI récemment réformé – et les instituts de recherche avancée de l'espace européen de la recherche peut être bénéfique à cet égard. Le FIDA investit depuis toujours dans le GCRAI et, dans le cadre des programmes de pays qui visent les petits exploitants, il permet d'expérimenter et d'amplifier les travaux de recherche induits par la demande dans les domaines concernés.

### ***1.6 Accès sûr et équitable des petits exploitants à la terre***

Ces dix dernières années, une priorité accrue a été accordée aux activités de conseil et d'échange de bonnes pratiques de nature à améliorer les politiques de protection des droits fonciers et de sécurisation de l'accès des petits exploitants à la terre. Tout récemment, les efforts pour définir un cadre de gouvernance se sont intensifiés afin de proposer des recommandations, un ensemble de principes arrêtés d'un commun accord et des bonnes pratiques pour favoriser les investissements à grande échelle durables dans les terres agricoles. La collaboration déjà engagée entre la FAO, le FIDA et d'autres partenaires, dont la Coalition internationale pour l'accès à la terre, sera renforcée de façon à appuyer les initiatives régionales (celles de l'Union africaine, par exemple) et nationales et à appliquer la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

### ***1.7 Aide à la définition des politiques publiques et statistiques permettant d'orienter l'investissement***

Pour favoriser la gestion durable de l'agriculture et des ressources naturelles, la sécurité alimentaire, la nutrition et la lutte contre la pauvreté et la faim, les décisions doivent s'appuyer sur une analyse reposant sur des données factuelles provenant de systèmes d'information solides et durables. Pour assurer un fonctionnement durable aux niveaux régional, national et sous-national, les données, les informations, l'analyse et les recommandations en matière de politiques doivent s'accompagner d'activités qui renforcent les capacités et améliorent les mécanismes de gouvernance propres à remédier aux disparités territoriales.

Le FIDA, dans le cadre de la réalisation de l'objectif stratégique qui consiste à développer la reproduction à plus grande échelle de programmes d'investissements agricoles innovants, devra, avec l'appui de la FAO et d'autres partenaires, fournir aux autorités nationales les éléments nécessaires pour promouvoir les réformes de nature à favoriser les investissements dans la petite agriculture et le développement rural au sein des pays.

## **2. Collaboration renforcée entre les organismes ayant leur siège à Rome**

La collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome se poursuivra dans le cadre de la Déclaration d'intention signée, le 27 juin 2011, entre la Commission et les trois organismes sis à Rome et des travaux engagés par les Nations Unies pour améliorer la collaboration et la cohérence.

Ainsi, les organismes ayant leur siège à Rome et l'Union européenne soutiennent activement une gouvernance mondiale efficace dans le cadre du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), afin d'aider les pays et les régions à réduire la faim et la malnutrition de façon plus rapide et efficace.

## **3. Mise en œuvre opérationnelle du Partenariat entre l'Union européenne et le FIDA**

Les interventions appelées à bénéficier d'un cofinancement de l'UE et du FIDA seront mises au point en étroite coopération avec les pays en développement, en fonction de la demande, de façon à optimiser les synergies et à mettre à profit les avantages comparatifs des deux institutions. Dès lors que ce sera possible et souhaitable, des projets et programmes seront élaborés et mis en œuvre conjointement, et les Parties s'efforceront d'harmoniser et d'aligner leurs actions et ressources

respectives pour obtenir un impact maximal à un coût minimal, à l'appui des efforts déployés par les pays.

S'agissant de la relation stratégique entre l'UE et le FIDA, les services de la Commission feront appel, le cas échéant, au Service européen pour l'action extérieure.

La coopération devrait concerner la concertation sur les politiques et les stratégie et les activités opérationnelles.

#### **4. Communication et visibilité**

Le partenariat entre l'UE et le FIDA est l'occasion de sensibiliser la population bénéficiaire et/ou l'Europe aux modalités de la collaboration mise en place entre l'UE et le FIDA pour soutenir les investissements en faveur de l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition. Des initiatives individuelles ou conjointes pourront être engagées à cet effet.

Cette action sera définie d'un commun accord par les Directeurs des services de communication respectifs ou les représentants qu'ils auront désignés et pourrait prendre la forme, le cas échéant, d'activités de communications conjointes pour faire connaître les progrès et résultats concrets du partenariat et soutenir les efforts d'information sur l'impact d'initiatives conjointes s'inscrivant dans les axes stratégiques de la collaboration.



**MEMORANDUM OF UNDERSTANDING**

**CONCERNING THE ESTABLISHMENT OF A STRATEGIC PARTNERSHIP**

**BETWEEN**

**THE EUROPEAN UNION**

**AND**

**THE INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT**

**Considering** the European Union (EU) policies on “Building an Effective Partnership with the United Nations in the Fields of Development and Humanitarian Affairs”<sup>1</sup> and on “The European Union and the United Nations: the Choice of Multilateralism”,<sup>2</sup>

**Considering** the EU policy frameworks to assist developing countries in addressing food security challenges<sup>3</sup> and on Humanitarian Food Assistance<sup>4</sup>,

**Considering** the EU policy framework on Increasing the impact of European Union Development Policy: an Agenda for Change<sup>5</sup>,

**Considering** the Agreement establishing the International Fund for Agricultural Development (IFAD) and its strategic framework, IFAD is committed to increase the level of financial resources available for investment in sustainable small scale agriculture and building resilience in developing countries,

**Recalling** the Statement of Intent on Programmatic cooperation on Food Security and Nutrition, dated 27 June 2011, signed by the European Commissioner for Development and the European Commissioner for Humanitarian Aid and Crisis Response and the heads of the UN's Food and Agriculture Organisation (FAO), IFAD and the World Food Programme (WFP), with the aim of building a strategic and programmatic cooperation and to strengthen collaboration between the EU and these Rome based Agencies,

Recognising the importance of the Comprehensive African Agricultural Development Programme (CAADP) as a policy vehicle for reducing food insecurity and rural poverty,

Further recalling the 2012 G8 commitments,

**Bearing in mind** that food crises and increased vulnerability of poor rural families, the 2009 Aquila Food Security initiative commitments and subsequent G-8 and G-20 events, demonstrate the need for increased levels of investment in agriculture.

The EU and IFAD (hereinafter the Sides) hereby establish a strategic partnership (‘the Partnership’) in order to jointly make a more decisive impact towards the shared goal of reducing poverty and achieving the Millennium Development Goals and other internationally agreed development targets, by capitalizing on their respective comparative advantages, and increasing complementarities and synergies.

They further intend to explore the EU membership in IFAD.

## **A. GOAL AND OBJECTIVES**

1. The Partnership aims to ensure that assistance in the field of agriculture as well as food and nutrition security contributes to the achievement of the common goal of reducing poverty of rural populations in developing countries.

<sup>1</sup> COM(2001) 231 of 02.06.2001

<sup>2</sup> COM(2000) 526 of 10.05.2000

<sup>3</sup> COM(2010) 127 of 31.03.2010

<sup>4</sup> COM(2010) 126 of 31.03.2010

<sup>5</sup> COM(2011) 637 of 13.10.2011

2. In particular, the objectives of the Partnership are:
  - to foster closer collaboration at global, regional and country levels between the EU and IFAD on policy and assistance matters pertaining to rural poverty reduction, small-scale agricultural development, food and nutrition security and adaptation to climate change in particular;
  - to pursue a strategic approach that results in greater synergies, based on the proven capacities and core competences of both organizations;
3. The Sides intend to achieve the objectives of the Partnership through:
  - Enhanced policy and strategic dialogue, improved cooperation on assistance and knowledge sharing between IFAD and the European Commission (the Commission).
  - Enhanced cooperation between the Commission and IFAD at headquarters and between IFAD and EU Delegations at country level by sharing information on country support or strategies based on national policies, priorities and strategies, in order to improve coherence, coordination and complementarity.
  - Seeking synergies in areas of common interest, through scaling up the implementation of successful programmes.
  - Financial cooperation, including through innovative mechanisms, where there is added value, relevant impact, common interest and adequate capacities of IFAD, concerning common priorities, and with due regard to both Sides relevant legal bases and programming documents.

## **B. STRATEGIC AREAS AND FOCUS FOR COOPERATION**

In accordance with the respective mandate of both Sides, strategic areas and focus for the partnership include mainly:

1. Developing country investment strategies and scaling up of innovative assistance that supports the broad range of aspects that promote profitable, sustainable and resilient small-scale agriculture, with particular emphasis on smallholders, farmers and sustainable fisheries.

This could include: improving environmental sustainability, resilience and adaptation to climate change focusing on land, water, fisheries and forests; developing technologies for sustainable agricultural intensification; promoting innovative rural financing mechanisms that provide a broad range of inclusive services; improving agricultural productivity through demand driven research promoting private sector partnerships to increase viable and profitable opportunities for small holders in agricultural value chains and empowering rural women and men and local farmer's organisations and cooperatives through capacity building and the promotion of an enabling environment for agricultural trade. It could also include exploring how existing governance structures can support progress and development in this field and suggesting ways to address governance in country investment and assistance strategies.

2. In line with G8 and G20 commitments, a key area of cooperation will be the implementation of the Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of

**Tenure of Land, Fisheries and Forests and the Principles for Responsible Agricultural Investment.**

3. Increasing aid effectiveness by reinforcing dialogue with the governments of developing countries and by ensuring and enhancing coordination between donors and United Nations agencies.
4. The geographical focus of the Partnership includes those countries where both Sides are active.
5. Enhancing the partners cooperation at headquarters and country level through staff exchanges.

**C. ENVISAGED ARRANGEMENTS FOR IMPLEMENTING THE PARTNERSHIP**

1. Policy dialogue between the Commission and IFAD in relation to this Partnership will be elaborated through regular bilateral meetings, where discussions will take place on policy matters of common interest to the two Sides.
2. Annual Senior level meetings will be held between the Commission and IFAD
3. The annual meeting will review progress of work in the priority areas of cooperation; discuss policy, technical and operational issues, related to furthering the objectives of the Partnership; discuss joint collaboration; and review the performance of the partnership and agree on possible corrective actions that will improve the partnership and on-going collaboration.
4. The focal points for the Partnership will be, on the one hand the Directorate in charge of Rural Development, Food Security and Nutrition, within the Directorate-General for Development and Cooperation – EuropeAid, in the European Commission, and on the other, the Associate Vice-President of the Programme Management Department and the Director Partnerships and Resource Mobilization in IFAD. The focal points shall ensure coordination of the implementation of the Partnership within their respective organizations.
5. At field level, meetings may be held between the representatives of the EU Delegations and IFAD Representatives, with information to the respective focal points. These would cover practical matters of cooperation, in particular the development and implementation of assistance in cooperation with the developing countries concerned.
6. The Commission and IFAD may invite the other Side to participate in working groups, conferences and seminars relevant to the Partnership, in conformity with their respective rules.

**D. FINANCIAL FRAMEWORK**

1. Financial cooperation between the two Sides will be subject to the conclusion of a specific contribution agreement and, unless otherwise agreed in exceptional circumstances, be in accordance with the Financial and Administrative Framework Agreement (FAFA) signed by the European Commission and IFAD, which entered into force on 27<sup>th</sup> September 2004.



2. The two Sides intend, within the Partnership, to aim for an enhanced, more predictable, financial cooperation in area(s) agreed under the Partnership with a particular focus on co-financing for scaling up respective assistance.
3. The areas laid down in Section B and the attachment of this Memorandum intended to constitute potential areas for enhanced financial cooperation.

#### **E. DURATION AND SETTLEMENT OF DISPUTES**

1. The Partnership will be in effect following the signature by the last Side. The content of the Partnership can be modified, within the overall arrangements laid down in Section D of this Memorandum, only by written amendment signed by the duly authorized representatives of each Side. This Memorandum may be terminated by either Side upon giving six (6) months' prior written notice to that effect to the other Side. Nothing in this MOU or in any document or arrangement relating thereto shall be construed as constituting a waiver of privileges or immunities of IFAD.
2. Any dispute between the two Sides concerning the interpretation and the execution of this MOU, or any document or arrangement relating thereto, will be settled by negotiation between them.
3. This Memorandum of Understanding expresses political intent and is not designated to create legal rights or obligations under international law.

Done in two originals in the English language, in Brussels, on 4 October 2012.

**FOR THE EUROPEAN UNION**



---

**ANDRIS PIEBALGS**

Member of the European Commission

**FOR IFAD**



---

**KANAYO F. NWANZE**

President

## ***ATTACHMENT***

### **Strategic areas and operational modalities for developing the partnership**

#### **1. Strategic areas**

Based on the respective mandates, policies and priorities, as well as the strategic objectives and organizational results defined by the EU and the governing body of IFAD cooperation will be guided by the strategic areas defined under Section B above and elaborated below.

##### ***1.1 Sustainable intensification of smallholder agriculture***

Initiatives in this area should aim to enable farmers to gain skills to increase the productivity and quality of their crops; build value chains and capacity for profitable market engagement, provide access to a wide range of financial services; and better agricultural technologies and practices as well as supporting farmers to organise in cooperatives and/or farmer's associations to strengthen their position in the value chain and their participation in markets. An important contribution towards long-term solutions to hunger and poverty is to procure food in developing countries where possible, without creating local price inflation, including leveraging local purchase to support smallholder farmers, to strengthen and deepen developing country agricultural markets.

##### ***1.2 Focus on nutrition***

Nutrition must be given the required attention through both nutrition-specific and nutrition-sensitive interventions. Through a greater focus on nutrition outcomes, agriculture can address a critical, recurring, constraint: low labour capacity and productivity due, in part, to the poor health/nutrition status of the agricultural workforce. Interventions promoting increased production of fruit and vegetables (homestead gardens in particular) and animal food products will be encouraged as they carry considerable potential for addressing micronutrient deficiencies – not least because such programmes are more likely to include nutrition objectives. Cooperation should be guided by ongoing initiatives such as the SUN (Scaling Up Nutrition) Movement.

##### ***1.3 Adaptation to and mitigation of climate change for food security***

There is enormous potential to scale up sustainable agricultural investments that deliver resilience to the consequences of climate change, food security, low carbon benefits to the rural poor, and reducing unsustainable use of natural resources through programmatic approaches, projects and investments led by national governments. IFAD's Climate Change Strategy and Environment and Natural Resource Management Policy set out a plan for scaling up country programmes. IFAD has established a multi-donor grant financing instrument-Agriculture Smallholder Adaptation Programme (ASAP)- to respond to increasing demands from member countries for climate adaptation activities. This includes areas such as sustainable land and water management, conservation agriculture, agro-forestry

and index-based weather insurance through its rigorous community-based, participatory approaches.

#### ***1.4 Increased public-private sector partnerships and new financing instruments***

Addressing the food and nutrition security situation in many countries cannot and will not depend upon the public sector only. It is recognized that private-sector partnerships create opportunities. IFAD's strategic framework clearly states that investing in small farmer agricultural development is investing in making small farmers, especially women, more profitable as a business. Therefore, it is necessary to promote new instruments (e.g. equity funds, micro-credits, seed capital or access to rural finance and credits) or join successful initiatives that provide the opportunity to engage the private sector to invest in rural businesses of small farmers.

#### ***1.5 Promote demand driven agricultural research***

There is a continued need to improve the responsiveness of National Agricultural Research Systems (NARS), and the reformed Consultative group on International Agricultural Research (CGIAR) to demands of small farmers, supporting capacity development and technology transfer, e.g. developing adequate technologies, innovations and scaling up their applications. This improvement can also benefit from strengthened partnerships between these research systems - the NARS of developing countries and the reformed CGIAR - and the Advanced Research Institutions of the European Research Area. IFAD has been investing since its existence in the CGIAR and provides a gateway through the country programmes directed at small farmers for testing and wider application of demand led research in these areas.

#### ***1.6 Secure and equitable access to land for small farmers***

Over the last decade increased emphasis has been given to provide advice and share good practices that improve the policy framework for protection of land rights and secure access to land for small-scale farmers. Most recently increased efforts have been undertaken to define a governance framework that provides guidance, a set of agreed principles and good practices for sustainable large-scale investment in farm land. Existing collaboration between FAO and IFAD and other partners, including the International Land Coalition, will be strengthened in support of regional (e.g. African Union) and national initiatives, as well as for the implementation of the UN Convention to Combat Desertification (UNCCD).

#### ***1.7 Policy assistance and statistics to guide investment***

Decision-making for the sustainable management of agriculture, natural resources, food security, nutrition and poverty and hunger alleviation must rely on evidence-based analysis using data generated by strong and sustainable information systems. In order to operate in a sustainable way at regional, national and sub national levels, data, information, analysis and policy recommendations must be accompanied by activities that develop capacity and improve governance mechanisms able to address territorial disparities.

IFAD through its strategic objective to increasingly scale up innovative agricultural investment programmes will need, with the support from FAO and other partners, to provide the necessary evidence to national policy-makers to promote needed policy changes that favour growing investments in small-farmer agriculture and rural development in countries.

## **2. Strengthened collaboration between the Rome-based agencies**

Collaboration among the Rome-based agencies shall be pursued within the framework of the Statement of Intent signed between the Commission and the three Rome-based agencies on 27 June 2011 and ongoing UN work to improve collaboration and coherence.

In particular, the Rome-based Agencies and the European Union are actively supporting effective global governance through the Committee on World Food Security, the CFS, in order to help countries and regions reduce hunger and malnutrition more quickly and effectively.

## **3. Operationalization of the European Union- IFAD partnership**

Actions for co-funding by the EU and IFAD will be developed in full cooperation with developing countries, in a demand-driven manner to maximize synergies and build upon the comparative advantages of both institutions. Wherever possible and desirable, projects and programmes will be jointly developed and implemented and the parties will aim to harmonize and align their respective actions and resources towards maximum impact at minimum costs and in support of countries' efforts.

In relation to strategic relationship between the EU and IFAD, the Commission services will involve, where relevant, the European External Action Service.

Cooperation is expected to occur on policy and strategic dialogue and in operational activities.

## **4. Communication and Visibility**

The EU-IFAD partnership is a good opportunity to raise awareness among the beneficiary population and/or in Europe of how the EU and the IFAD work together to support investment in agriculture, food security and nutrition. In support of this, joint or individual visibility initiatives may be undertaken.

This work will be shaped by agreement between the Directors of the respective Communication services or their nominated representatives and could take the shape, where appropriate, of joint communications-related activities to share the partnership's progress and concrete achievements and to support outreach around the impact of joint initiatives in the strategic areas of collaboration.